

## **OBLIGATION CHANGEMENT ADRESSE**

Par <b>TONGASOA</b> , le <b>12/04/2022</b> à <b>16:15</b>
Bonjour,
Voici la situation :
J'ai 2 enfants avec la garde exclusive.
La manage a state déclare de casa desite en atoma lle en annual faire a encort e colo IAE en COAO
La maman a été déchue de ses droits maternelle pour délaissement par le JAF en 2019.
Dernièrement, mes enfants ont envoyé une lettre à leur mère (LRAR)
zemerem, mee emame em em em e ane ane a near mere (z. a. a.)
La maman n'a pas été chercher la lettre car elle n'habite plus à cette adresse, la seule que
j'avais à savoir chez sa mère.

Sa mère n'a pas voulu communiquer la nouvelle adresse de sa fille (mère des enfants)
Le jour de l'envoi de la lettre, j'ai fait une copie de cette lettre que j'ai envoyé à la maman sur son messenger.
La maman a vu la copie de la lettre et a marqué d'un icône cœur.
Donc, la maman a bien été informé qu'une lettre de ses enfants allait lui parvenir.
Ma question concerne l'obligation d'informer le changement d'adresse.
Je sais que si je déménage, la loi m'oblige d'en informer la maman dans un délai d'un mois, faute de quoi, je peux être condamné jusqu'à 6 mois de prison et 7 500€ d'amende.
Je voudrais savoir si elle, la maman, est aussi tenue par cette obligation d'informé en cas de déménagement.
D'avance merci pour vos réponses.
Belle journée

## Par amajuris, le 12/04/2022 à 18:00

bonjour,

un juge a-t-il retiré toute l'autorité parentale à la mère de vos enfants ?

**Salutations** 

## Par TONGASOA, le 12/04/2022 à 21:01

Bonsoir AMAJURIS,

Dit que l'autorité parentale est exclusivement excercée par moi

Dit que dans les choix importants je dois l'en innformé.

Sauf, qu'il n'y plus de contact depuis des années. Je laisse des messages sur son messener qi reste sans réponse.

Hier, j'a téléphoné à sa mère qui a juste dit "allo"

Je lui parlais mais elle ne répondait pas.

Je l'entendais juste respiré alors au bout d'une minute j'ai raccroché.